



TITRE	Abeilles et autres insectes pollinisateurs
REFERENCE	Arrêté du 28 novembre 2003 <i>relatif aux conditions d'utilisation des insecticides et acaricides à usage agricole en vue de protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs</i> (J.O n° 76 du 30 mars 2004 page 6099)
TEXTE	<p>Les traitements réalisés au moyen d'insecticides &amp; acaricides sont interdits durant toute la période de floraison et pendant la période de production d'exsudats (par les insectes comme pucerons, cicadelles, cochenilles,...).</p> <p>Des dérogations peuvent être accordées à certains produits. Une mention « Abeilles » peut alors figurer sur l'étiquette du produit concerné.</p> <p>En tout état de cause, les traitements avec ces produits portant la mention « Abeilles » doivent être effectués en absence d'abeilles sur la plante.</p>
INTERET PIC	<p>Le respect de l'environnement est un des aspects fondamentaux de la protection intégrée. Les abeilles et insectes pollinisateurs ont un rôle primordial non seulement dans l'environnement mais également en agriculture. Les méthodes alternatives à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques doivent donc être privilégiées.</p> <p>Dans le cas d'une utilisation de produits phytopharmaceutiques, la protection des pollinisateurs passe d'abord par la réflexion de l'adéquation d'une application et ensuite le bon choix du produit et aussi son bon positionnement (utilisation raisonnée des produits phytopharmaceutiques).</p> <p>Ce critère fait partie intégrante lors du choix d'une stratégie présentant le moins de risque (en l'occurrence pour les insectes utiles) et le minimum d'effets secondaires sur les organismes non cibles, [principe 5 de la Protection intégrée – Directive 2009/128]</p>
LIENS	<a href="http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000799453&amp;dateTexte=&amp;categorieLien=id">http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000799453&amp;dateTexte=&amp;categorieLien=id</a>
DOCUMENTS	<p>Note nationale « Abeilles »  <a href="http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/note_nationale_abeilles_et_pollinisateursvf06-04-2012_cle867712.pdf">http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/note_nationale_abeilles_et_pollinisateursvf06-04-2012_cle867712.pdf</a></p> <p>Plaquette AFPP « Les abeilles butinent »  <a href="http://www.afpp.net/apps/accesbase/bindocload.asp?d=6230&amp;t=0&amp;identobj=CM85NkVZ&amp;uid=57305290&amp;sid=57305290&amp;idk=1">http://www.afpp.net/apps/accesbase/bindocload.asp?d=6230&amp;t=0&amp;identobj=CM85NkVZ&amp;uid=57305290&amp;sid=57305290&amp;idk=1</a></p>